Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260403-20260312-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Délibération n°2026-03-12

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 30 mars 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 **Présents : 15** **Votants : 15** **Pouvoirs :0** **Suffrages exprimés : 15**

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Hubert O'NEILL, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Nolwenn LE GUILLY, Jean-Marie ROBERT, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Armelle DESMAREST

Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des ports du Morbihan

La commune de l'Ile aux Moines est actionnaire de la compagnie des ports du Morbihan. Cette société publique locale a pour objet social l'étude, la gestion et l'exploitation, par voie de concession, d'affermage, ou sous toute forme de conventions, d'équipements et d'ouvrages portuaires. Elle gère aujourd'hui 25 ports de plaisance et 3 sites patrimoniaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la société,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le conseil municipal :

DÉSIGNE Monsieur Christophe TATTEVIN comme représentant à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale de la société publique locale « compagnie des ports du Morbihan »et le cas échéant pour représenter l'assemblée spéciale au conseil d'administration et l'autoriser à exercer toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par le conseil d'administration

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260403-20260312-DE

DÉSIGNE Monsieur Hubert O'NEILL comme suppléant en cas d'absence ou d'empêchement lors de l'assemblée générale

Ile-aux-Moines, le 07/04/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES (Morbihan)

La secrétaire de séance
Armelle DESMAREST

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 09/04/2026La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.